



Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025

ID : 081-258101815-20251211-2025_26-DE



Convocation : 03.12.2025
Affichage : 03.12.2025

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025 À 18H00

N° 2025/26

Objet : Approbation de la convention de soutien à la réalisation de deux thèses dans le cadre du projet de recherche PEMESA de l'École ISIS

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, MM. Xavier AZAÏS, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Isabelle ESPINOSA, M. Christophe TESTAS.

Secrétaire :

Isabelle ESPINOSA

Assistaient également à la réunion :

Mme Bérengère BORET, Assistante administrative, Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Mme Lucile MIALHE, Directrice de l'Éducation, Conseil départemental du Tarn

Délibération 2025/26

Approbation de la convention de soutien à la réalisation de deux thèses dans le cadre du projet de recherche PEMESA de l'École ISIS

Le Président ayant exposé,

Par délibération 2024/20 du 10 octobre 2024, le Comité syndical a décidé de contribuer au financement du projet de recherche PEMESA : Étude interdisciplinaire des déterminants de la pénibilité dans les métiers de la santé et d'attribuer à l'INU Champollion pour l'École ISIS une participation au coût de la thèse pour les deux doctorants concernés, soit 2 500 € par an pour chacun, pendant 3 ans.

Le projet PEMESA s'appuie en effet sur la réalisation de deux thèses de doctorat d'une durée de 36 mois chacune pour couvrir les deux volets scientifiques du projet : un doctorant en informatique et un doctorant en sociologie.

La convention de soutien au projet PEMESA indique ainsi que l'allocation doctorale allouée par le Syndicat mixte pour la réalisation des deux thèses s'établit au total à 15 000 € sur une durée de 36 mois, selon l'échéancier suivant :

- 30 % à la signature de la convention soit 4 500 € avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2024,
- 30 % au terme de 18 mois soit 4 500 € en mars 2026,
- le solde au terme de 36 mois soit 6 000 € en septembre 2028.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve la convention de soutien à la réalisation de deux thèses dans le cadre du projet de recherche PEMESA de l'École ISIS, projet annexé à la présente délibération,

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 et seront inscrits aux budgets 2027 et 2028 chapitre 011 compte 657381.

Fait et délibéré à Castres, le 11 décembre 2025

Pour extrait conforme

Le Président,



Arnaud BOUSQUET